

Service Urbanisme

Coordonnées

Le Service urbanisme est ouvert au public (téléphone et accueil du public sur rendez-vous) :

- le lundi et le jeudi après-midi de 14h à 17h30
- le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Le service est joignable par téléphone au 01 48 90 22 40 et par voie électronique à l'adresse urbanisme@mairie-orly.fr

Activités du service urbanisme

Le service de l'urbanisme gère l'ensemble des problématiques de développement de l'espace urbain et de l'application du droit des sols sur la commune. Son activité se répartit autour de quatre grands pôles :

- la gestion et le suivi du plan local d'urbanisme (PLU (plan local d'urbanisme)), de la planification urbaine, des règles de construction sur la commune et des servitudes d'utilité publique (ex : plan d'exposition au bruit) ;
- la gestion du foncier et du cadastre : renseignements cadastraux, cessions et acquisitions foncières (droit de préemption), délivrance des certificats nécessaires aux cessions immobilières des particuliers, numérotage des voies, alignement, classement et déclassement du domaine public ;
- la réception et la gestion des autorisations du droit des sols : renseignement sur la constructibilité des terrains, réception, instruction et délivrance des autorisations de construire, d'aménager ou de démolir ;
- la gestion et le suivi partenarial des grands projets d'aménagement urbain : zones d'aménagement concerté (ZAC (zones d'aménagement concerté)), revitalisation du centre ancien, rénovation urbaine du grand ensemble (ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine)), opération d'intérêt national (OIN (opération d'intérêt national)) Orly-Rungis Seine-Amont ;
- la gestion et le suivi des contentieux de l'urbanisme : infractions, recours gracieux, etc.

Liens utiles

- Géoportail : www.geoportail.gouv.fr (<http://www.geoportail.gouv.fr>)
- Ministère de l'égalité du territoire et du logement : www.territoires.gouv.fr (<http://www.territoires.gouv.fr>)
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : www.developpement-durable.gouv.fr (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France: www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr (<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>)
- Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France : <http://www.iau-idf.fr> (<http://www.iau-idf.fr>)
- Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine-Amont: <http://www.epa-orsa.fr> (<http://www.epa-orsa.fr>)
- Cadastre : www.cadastre.gouv.fr (<http://www.cadastre.gouv.fr>)